



Quel droit je peux prétendre pour la maison

Par **bigben**, le **27/01/2017 à 17:33**

BONJOUR ravec mon ami nous avons construit une maison sur un terrain de sa famille en 1986 et nous y habitons rnen 1989 nous nous sommes marié sous le régime de la communautérnavons eu une fille ensemble en 1993rnen 2004 il quitte le foyer conjugal rnrmoi je vis toujours avec ma fille dans la maison rnfinafin 2016 il demande le divorce et veut récupérer la maison rnque dois je fairernrMERCi beaucoup

Par **Visiteur**, le **27/01/2017 à 17:42**

bonjourrle terrain lui appartient mais vous avez payé à 2 la construction. Soit il vous doit la moitié de la maison sans terrain, soit vous devez lui acheter ce terrain et la moitié de la maison.

Par **amajuris**, le **27/01/2017 à 18:02**

Bonjour;rLa maison lui appartenant, il a tout à fait le droit de vouloir la récupérer.rnDans le cadre du divorce, si la communauté a financé le bien propre de votre mari, votre mari devra une récompense à la communauté.rnIl faut voir ça avec votre avocat.rnSalutations